



LA FILIÈRE PORCINE QUÉBÉCOISE FAVORABLE À UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'ANASE

Alors que 70 % de la production porcine québécoise est exportée, des canaux d'exportation fluides sont cruciaux. Par la voix de ses représentants de la fourniture d'intrants, de la production, de l'abattage et de la transformation, la filière porcine québécoise réitère l'importance de conditions favorables d'accès aux marchés. Ainsi, un éventuel accord avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) contribuerait à augmenter nos parts de marché dans cette région. Il complèterait bien les accords déjà signés avec des pays asiatiques, que ce soit dans le cadre du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) ou de l'accord avec la Corée du Sud.

S'installer dans une zone à fort potentiel économique

Peuplée de 643 M d'habitants et représentant quelque 3,5 % de l'économie mondiale, l'ANASE affiche une forte croissance démographique et dispose d'un important potentiel économique. Parmi ses membres, le Vietnam, les Philippines et la Thaïlande sont ceux où l'industrie porcine canadienne bénéficierait le plus d'accès privilégiés. Des conditions d'accès avantageuses au Vietnam seront officialisées à la suite de la ratification du PTPGP, attendue avec impatience. En revanche, l'accès à la Thaïlande et aux Philippines gagnerait à être amélioré, tant à l'égard des barrières tarifaires que des questions techniques. Dans la mesure où nos compétiteurs lorgnent eux aussi des conditions d'accès plus fluides, le Canada doit s'empresse de lancer des pourparlers officiels.

Permettre l'entrée des produits *chilled*

Le Canada est particulièrement bien positionné pour se distinguer de ses compétiteurs sur le marché de la viande réfrigérée, communément appelée *chilled*. Comme en fait foi la hausse marquée des parts de marché canadiennes au Japon au cours des dernières années, le porc canadien dispose des atouts pour répondre aux standards les plus élevés sur ce marché hautement compétitif. Encore faut-il que les conditions d'accès permettent l'exportation de viande *chilled* en provenance du Canada. Certes, il pourrait s'écouler plusieurs années avant que la viande *chilled* s'installe dans ces pays. Il y a toutefois lieu de prévoir les protocoles appropriés dans un éventuel accord.

Maladies exotiques : la plus grande rigueur est de mise

En parallèle aux actions à prendre pour fluidifier les exportations porcines canadiennes vers les pays de l'ANASE, d'éventuelles négociations devront aussi s'attarder aux modalités d'importation de produits vers le Canada. Celles-ci doivent s'inscrire dans le contexte rigoureux auquel les Canadiens sont en droit de s'attendre.

L'industrie porcine mondiale est ébranlée par la peste porcine africaine, notamment présente dans plusieurs pays d'Europe et d'Asie. Plusieurs foyers ont été récemment détectés en Chine, où se trouve la moitié du cheptel porcin mondial. Le risque de propagation aux pays membres de l'ANASE est bien réel. Cette menace commande la plus grande rigueur de la part du Canada dans ses échanges commerciaux avec ces pays, afin de limiter les risques d'introduction de la maladie au Canada.

De plus, à travers un accord de libre-échange, nos partenaires commerciaux devraient reconnaître le zonage du Canada en cas d'écllosion de maladie exotique. En effet, les autorités canadiennes procéderaient alors à la détermination des zones exemptes de la maladie, de façon à maintenir le commerce de viande tout en contrôlant les risques de transmission.

Enfin, dans l'éventualité où serait observée une asymétrie de normes avec nos partenaires, les restrictions conséquentes à l'importation devraient être imposées. Globalement, qu'il s'agisse de normes environnementales, de bien-être animal, de normes du travail ou d'étiquetage notamment, les différents paliers de gouvernement au Canada doivent s'assurer de procurer un environnement d'affaires permettant de jouer à armes égales face à nos compétiteurs.

Nous joignons donc notre voix à d'autres acteurs de l'agroalimentaire canadien représentant des industries actives sur les marchés internationaux - notamment nos partenaires du Conseil canadien du porc - pour enjoindre le Gouvernement du Canada à lancer diligemment des pourparlers officiels avec l'ANASE. En concluant un accord avec ce groupe de pays (ainsi qu'avec la Chine, comme le Canada l'a évoqué), nous serons particulièrement bien positionnés pour profiter des occasions d'affaires dans l'est de l'Asie.

Pour information

Vincent Cloutier
Coordonnateur de la filière porcine
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 120
Longueuil (Québec) J4H 4E9
T : 450 679-0540 poste 8767
vcloutier@leseleveursdeporcs.quebec